A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

A retenir :

Sortie des premiers symptômes d'oïdium
Risque mildiou en augmentation
Vol d'eudémis en cours

Mildiou :
Les pluies de la semaine passée ont fait nettement remonter le risque. Maintenant, la vigne doit être protégée avant les prochaines pluies conséquentes.
Si votre vigne n'est pas protégée, traitement à prévoir cette semaine (si pluies du week-end confirmées)

Oïdium:
A ce stade, la vigne doit être protégée, d'autant plus que les premiers symptômes apparaissent.

Black rot :
N'envisagez un traitement spécifique que si vous avez eu des dégâts notables l'année dernière.
Dans les autres cas, les traitement anti-oïdium et mildiou avec une double homologation black-rot devraient suffire.
Pas de traitement spécifique à prévoir

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 3

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr